

Méga Vente de Garage

au profit de la coop Notre-d'Ham

Date : 4 mai 2019

Sur le terrain de la COOP Rte 161, Notre-Dame-de-Ham



Dons recherchés!

Tous objets, outils, meubles, petits appareils électriques (qui fonctionnent), vêtements, et autres... qui ne vous servent plus mais qui sont utilisables. Nous recueillons les objets au Centre communautaire à partir du 1^{er} avril du lundi au jeudi entre 9h et 16h. Vous pouvez également apporter vos objets le matin même de la vente de garage. Le comité pourra refuser certains articles s'il juge que l'article n'est pas en bon état.

Vendeurs recherchés

La vente vous intéresse,
Contactez-nous ...

Soyons généreux! Ce qui ne vous sert plus peut servir à d'autres... et c'est pour une bonne cause!

Pour informations :

Geneviève Boutin 819 344-5806

MERCI À L'AVANCE!
Le comité organisateur.



Quand aura lieu ma vidange?

Il est maintenant possible de consulter le moment de la vidange de votre fosse septique grâce à l'outil web disponible au :

www.fossesarthabaska.ca

L'écho de la vallée



Municipalité
amie des aînés

Avril 2019, 2^e édition



En partena
Partena
Québec



RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE
VILLES ET VILLAGES
EN SANTÉ



Certifié
famille
Politique familiale municipale

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 404 modifiant le règlement de zonage numéro 327 concernant la garde de chevaux, à la suite de l'assemblée publique de consultation qui a eu lieu le 1^{er} avril 2019.
2. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 25, rue de l'Église, du lundi au jeudi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00. Une copie dudit règlement peut également être obtenue sans frais, par toute personne qui en fait la demande.
3. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées dans l'ensemble des zones de la municipalité, afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ces dispositions pouvant faire l'objet d'une de la part des personnes habiles à voter sont :

- Permettre la garde de chevaux comme usage complémentaire à l'habitation dans la zone V3;
- Les dispositions relatives à la construction et à l'implantation des constructions et du bâtiment servant à la garde des chevaux.

Suite à l'intérieur.

Une demande peut provenir de la zone concernée et des zones contiguës A8, A10, V1, V2 et V3.

4. Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 1^{er} mai 2019.
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

6. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. La zone V3 se situe de part et d'autre du chemin des Bâtisseurs. Les zones contiguës à celles-ci se trouvent de part et d'autre du rang Saint-Philippe, entre le 1^{er} Rang Nord et le 11^e Rang.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 23 avril 2019.

Christiane Leblanc
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Petit rappel!

Le printemps est arrivé. Il est temps d'enlever vos abris d'autos temporaires (genre tempo). Vous avez jusqu'au 30 avril 2019 pour le faire.



Aidons la municipalité de Saint-Albert!

La Municipalité de Saint-Albert est à la recherche de bénévoles samedi le 15 juin 2019 pour accueillir la Boucle du Grand Défi Pierre Lavoie !!!

La Boucle est un défi de cyclisme personnel et c'est aussi :

- Environ 6 000 participants qui prendront le départ de Drummondville pour un trajet de 135 km qui passera dans notre municipalité
- La mission est d'encourager les québécois à adopter de saines habitudes de vie, et ce sur une base régulière pour les générations de demain

Il y aura un arrêt pour le ravitaillement à Saint-Albert. On demande de l'aide de plus de 100 bénévoles pour cette journée., Il y aura diverses tâches à effectuer lors de cette activité et aussi encourager les cyclistes afin de faire le plus bel accueil et démontrer que Saint-Albert est une municipalité fière et vivante !

Sandra Marcotte Téléphone : 819.353.3300
Courriel : reception@munstalbert.ca

Composter, un geste simple!

Saviez-vous qu'en compostant vous permettez de diminuer la facture de la gestion des matières résiduelles. Les résidus de table et autres matières organiques représentent 58%* du poids du bac à déchets. Ces matières peuvent être valorisées à la maison en étant déposées dans le bac à matières compostables au lieu du bac à déchets.

Prochaine date de collecte du compost : 26 avril.

Pour avoir quels sont les matières permis dans le bac à compost, consultez
<https://www.gesterra.ca/citoyens/choisir-le-bon-bac>.

